

Rapport de suivi de la consultation publique PAFIO Abitibi-Témiscamingue

Février 2021

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue
70, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1
Téléphone : 819 763-3388
Télécopieur : 819 763-3216
Courriel : abitibi-temiscamingue@mffp.gouv.qc.ca

Collaboration

Thomas Bourbonne (UG 81)
Luc Michaud (UG 82)
Rachel Jean (UG 82-84-86)
Cathy Labrie (UG 83)
Sylvie Poudrier (UG 84)
Marie-Ève Lacombe (DG Fo-08)

Remerciements

La Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue tient à remercier les différents utilisateurs et utilisatrices de la forêt qui ont participé à cette consultation publique. Nous vous sommes très reconnaissants de votre collaboration qui contribue à une cohabitation harmonieuse en forêt.

Diffusion

Cette publication est disponible uniquement en ligne à l'adresse :
<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/pafi/abitibi-temiscamingue.jsp>.

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
ISBN (version imprimée) : 978-2-550-90660-5
ISBN (PDF) : 978-2-550-90661-2

Table des matières

Table des matières	3
Liste des acronymes	4
Introduction.....	5
Information rendue accessible	5
Objectifs de la consultation publique.....	5
Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires	6
Unités d'aménagement visées.....	7
Principaux commentaires reçus	7
Territoire de l'unité d'aménagement 081-51.....	9
Territoire de l'unité d'aménagement 081-52.....	10
Territoire de l'unité d'aménagement 082-51.....	12
Territoire de l'unité d'aménagement 083-51.....	15
Territoire de l'unité d'aménagement 084-51.....	18
Territoire de l'unité d'aménagement 084-62.....	19
Territoire de l'unité d'aménagement 086-51.....	19
Territoire de l'Abitibi-Témiscamingue dans son ensemble	21
Conclusion	24

Liste des acronymes

- AIPL : aire d'intensification de la production ligneuse
- BMMB : Bureau de mise en marché des bois
- FSC : Forest Stewardship Council (Conseil de soutien de la forêt)
- GPS : Global Positioning System
- LADTF : Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
- MFFP : ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- MRC : municipalité régionale de comté
- PAFIO : plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
- PAFIT : plan d'aménagement forestier intégré tactique
- PAS : plan d'aménagement spécial
- RADF : Règlement sur l'aménagement durable des forêts
- TBE : tordeuse des bourgeons de l'épinette
- TLGIRT : table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
- UA : unité d'aménagement
- UG : unité de gestion (bureau local)
- ZEC : zone d'exploitation contrôlée

Introduction

En vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) (L.R.Q., c. A-18.1) accorde au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). La LADTF prévoit également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe d'aménagement écosystémique, sont soumis à une consultation publique. Le MFFP a confié aux municipalités régionales de comté (MRC) de la région le mandat d'organiser la consultation publique de ces plans.

Information rendue accessible

Durant la période de la consultation, le MRNF a produit et mis en ligne une carte interactive permettant de consulter le plan d'aménagement forestier détaillé. Cette carte était diffusée sur son site à la page [Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#). La clientèle pouvait positionner sur la carte un point identifiant le lieu visé par son commentaire et le soumettre à l'aide d'un formulaire intégré.

Pour visionner la carte interactive de la consultation, [cliquez ici](#).

Durant la période de la consultation, les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur les PAFIO pouvaient communiquer avec les équipes du MRNF durant les heures d'ouverture.

Objectifs de la consultation publique

La consultation publique sur les PAFIO s'est tenue du 8 février au 4 mars 2021. Durant cette période, la population a été invitée à émettre ses commentaires sur les plans des unités d'aménagement gérées par la Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue, soit les unités 081-51, 081-52, 082-51, 083-51, 084-51, 084-62 et 086-51. Le contexte particulier de la pandémie de COVID-19 n'a pas empêché la tenue de la consultation auprès du public. Le MFFP et les MRC ont adapté leurs pratiques afin de rendre l'information accessible.

Les plans soumis à la consultation publique présentaient la planification opérationnelle de l'aménagement de la ressource forestière de la région. On y trouvait plus spécifiquement les secteurs d'intervention potentiels modifiés ou ajoutés ainsi que la localisation potentielle des chemins et des autres infrastructures à construire ou à améliorer.

La consultation publique avait pour but :

- de favoriser auprès de la population une meilleure compréhension de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'intégrer, autant que possible, les préoccupations, les valeurs et les besoins exprimés;
- de concilier les préoccupations diversifiées des nombreux utilisateurs et utilisatrices des ressources forestières et du territoire forestier;
- d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- de permettre à la direction régionale de prendre les meilleures décisions selon les circonstances.

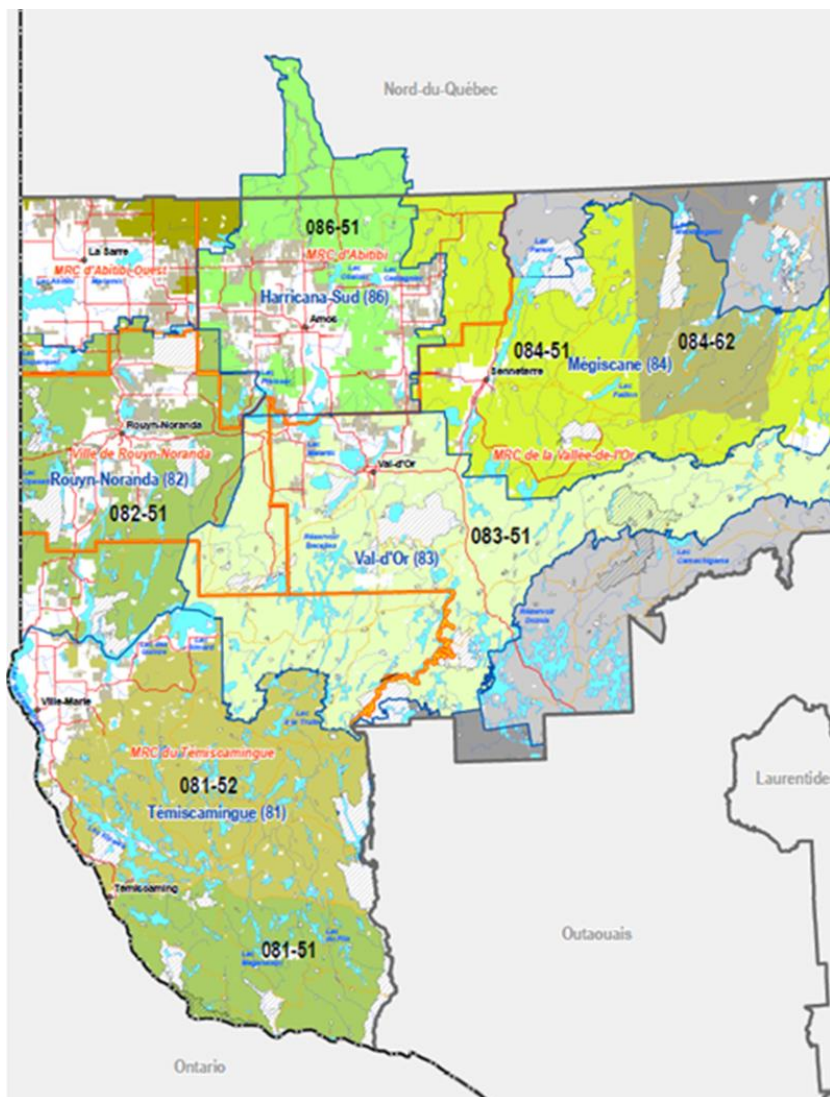
Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Les commentaires formulés dans le contexte de cette consultation publique provenaient à la fois d'organismes et de particuliers. Le tableau ci-dessous indique, pour chacune des unités d'aménagement visées, le type et le nombre de répondants. Soulignons qu'un même répondant pouvait émettre un commentaire sur plusieurs unités d'aménagement.

CONSULTATION PUBLIQUE PAFIO 2021		
Unités d'aménagement	Nombre d'organismes	Nombre de particuliers (à titre personnel)
081-51	8	0
081-52	7	2
082-51	16	12
083-51	18	7
084-51	6	4
084-62	4	0
086-51	10	15

Unités d'aménagement visées

La Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue est responsable de la planification forestière des sept unités d'aménagement figurant sur la carte ci-dessous.



Principaux commentaires reçus

Afin d'en faciliter le suivi, le MFFP préconise de résumer et de présenter chacun des commentaires reçus sous forme de tableau. Cette méthode facilite le repérage de l'information, tout en permettant de visualiser rapidement l'ensemble des préoccupations soulevées par les personnes qui ont participé à la consultation publique. Elle permet, du même coup, de prendre acte des éléments de réponse du MFFP et de connaître les mesures qui seront déployées. Pour faciliter la compréhension, soulignons que les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) mentionnées dans ce rapport couvrent les grandes villes suivantes :

- TLGIRT 081-51 et 081-52 : Ville-Marie;
- TLGIRT 082-51 : Rouyn-Noranda;
- TLGIRT 083-51, 084-51 et 084-62 : Val-d'Or et Senneterre;

- TLGIRT 086-51 : Amos.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 081-51

Commentaires	Analyse du MFFP
Traverse de Commonwealth Un représentant du Syndicat des producteurs acéricoles demande que des bandes de bois soient laissées debout autour des érablières existantes. Il souhaite aussi que les érablières potentielles situées à proximité ne fassent pas l'objet de coupes forestières.	Le MFFP a transmis une lettre de réponse au demandeur lui confirmant que le Règlement sur l'aménagement durable du territoire forestier (RADF) allait être appliqué et qu'une bande de protection de 30 mètres était prévue autour des érablières détenant un permis actif délivré par le Ministère. Le milieu local, le demandeur et le Ministère travaillent conjointement à identifier des secteurs présentant un potentiel acéricole au Témiscamingue. Le demandeur a été invité à poursuivre sa collaboration avec le MFFP.
Lacs Diable, des Bouleaux, Mc Connell et Petit Beauchêne Un gestionnaire de pourvoirie demande que les travaux forestiers dans ces secteurs soient réalisés entre la fin de la saison de la chasse à l'orignal (automne) et le début de la saison touristique (printemps) afin que la clientèle puisse jouir de la quiétude recherchée pour pratiquer ses activités.	Le MFFP a organisé une rencontre avec le demandeur où il a été précisé que les opérations planifiées sont des travaux non commerciaux, dont du débroussaillage. À l'issue des échanges, il a été convenu d'entreprendre certains travaux dès cette année, après la chasse à l'orignal. Des discussions se poursuivront avec le pourvoyeur lorsque des travaux non commerciaux seront envisagés dans le secteur de la pourvoirie.
Lac Maganasipi Un représentant de l'Association des gestionnaires de zecs souhaite que l'aspect visuel du paysage du lac soit protégé lors des interventions forestières afin de préserver l'expérience des utilisateurs. Le lac Maganasipi, qui se trouve dans la zec Restigo, est très fréquenté pour les qualités exceptionnelles de son paysage : rive sablonneuse, eau de couleur émeraude, truite de belle grosseur, etc.	Une rencontre a eu lieu entre le demandeur, le MFFP et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation. Le demandeur a été informé que, pour le moment, le chantier est remis à plus tard pour permettre la récolte dans les peuplements affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE). Le chantier sera présenté au demandeur lorsqu'il sera de nouveau ciblé pour des travaux forestiers.
Lac de la Grive Un représentant de l'Association des gestionnaires de zecs demande que le chemin délimitant les zecs Dumoine et Maganasipi demeure intact pendant les opérations forestières afin de ne pas nuire au travail des assistants de la protection de la faune.	Une rencontre a eu lieu entre le demandeur, le MFFP et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation. Cette dernière a informé le demandeur qu'elle ne prévoit pas de modifications sur cet axe prioritaire. Certaines modifications mineures pourraient toutefois être apportées pour des raisons opérationnelles ou pour assurer la sécurité des usagers. Advenant une pareille situation, des discussions s'ensuivraient avec le demandeur.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 081-52

Commentaires	Analyse du MFFP
Lacs Sairs, Charrette, Ostaboningue, Saseginaga, Ogaskanane, Sandeau, des Loups et Babinet et rivière Kipawa Un représentant de l'Association des gestionnaires de zecs souhaite que l'aspect visuel du paysage des lacs mentionnés ci-dessus soit protégé pendant les interventions forestières afin de préserver l'expérience des multiples utilisateurs : villégiateurs, pêcheurs, adeptes du canot-camping, etc.	Une rencontre a eu lieu entre le demandeur, le MFFP et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation. Le Ministère a expliqué qu'une priorisation des chantiers à récolter était en cours en raison de l'expansion de la TBE. Par conséquent, certains chantiers visés par le demandeur sont temporairement suspendus. Les préoccupations du demandeur seront saisies dans la base de données du MFFP pour une prise en compte ultérieure. De plus, le Ministère l'a informé que les travaux de la TLGIRT sur l'enjeu de paysage étaient toujours en cours et qu'une recommandation concertée pourrait être émise d'ici la récolte des chantiers reportés. Des mesures d'harmonisation ont été convenues pour les chantiers ciblés prioritaires.
Chemin de la chute des pins rouges et route N814 Un représentant de l'Association des gestionnaires de zecs demande qu'il n'y ait pas d'empilements de bois et d'andains le long des chemins à la suite des opérations forestières.	Une rencontre a eu lieu entre le demandeur, le MFFP et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation. Le Ministère a indiqué que la réglementation prévoit des modalités pour l'empilement de bois dans les corridors routiers (article 124 du RADF). D'autre part, il a précisé que certaines opérations ne créeront pas d'andains en raison du type de machinerie utilisée, qui ne produit pas d'ébranchage aux abords des chemins.
Zec Kipawa Un représentant de l'Association des gestionnaires de zecs souhaite que les règles et les balises issues de la répartition spatiale des coupes proposée par le MFFP soient respectées dans l'ensemble des chantiers situés dans la zec Kipawa dans le cadre du plan de récupération des secteurs touchés par la TBE.	Le MFFP a transmis au demandeur une lettre l'informant qu'actuellement la grande majorité des critères est respectée, malgré l'évolution de l'épidémie qui s'intensifie au fil des ans. Le demandeur a été informé que le Ministère suit cet enjeu qui fera l'objet d'une rétroaction à la TLGIRT du Témiscamingue à laquelle il participe.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 081-52

Commentaires	Analyse du MFFP
Lac aux Sables Une citoyenne souhaite que les travaux forestiers, situés à proximité d'une zone résidentielle et de chalets très fréquentés pendant la période estivale, soient reportés à l'automne. Elle veut éviter les désagréments liés au bruit et préserver la sécurité des usagers en présence de la circulation de véhicules lourds. De plus, la citoyenne réitère son désir que le lac soit inscrit sur la liste des lacs ciblés par l'étude du comité paysage de la TLGIRT.	Le MFFP a transmis une lettre à la citoyenne l'informant que les opérations de récolte dans ce secteur étaient terminées. Les travaux subséquents consisteront à scarifier le terrain de coupe en vue d'un reboisement. Ces travaux sont planifiés entre les mois de mai et octobre, la période pendant laquelle les conditions météorologiques sont appropriées. Le Ministère a rappelé à la citoyenne que, tel qu'il a été convenu par le passé, elle serait informée du calendrier des travaux quelques semaines avant le début de ceux-ci. En ce qui a trait à l'enjeu lié au paysage, le MFFP a indiqué que les travaux du comité paysage de la TLGIRT sont toujours en cours. Le coordonnateur de la table a d'ailleurs effectué un suivi auprès de la citoyenne au cours des derniers mois.
Lac aux Sables Un citoyen exprime son insatisfaction à l'égard de la prise en compte des préoccupations qu'il a émises dans le passé concernant la récolte dans ce secteur et portant sur le processus de consultation du public.	Le MFFP a transmis une lettre au citoyen lui rappelant la tenue de différents échanges et de multiples rencontres ainsi que les nombreux efforts déployés pour harmoniser les chantiers visés. Une consultation publique pour ces chantiers avait été réalisée au préalable, sans qu'aucun citoyen ne se soit manifesté. Des mesures d'harmonisation ont néanmoins été convenues avec le citoyen, même si les opérations de récolte étaient déjà commencées.

TERRITOIRE DES UNITÉS D'AMÉNAGEMENT 081-51 ET 081-52

Commentaires	Analyse du MFFP
Zecs Kipawa, Restigo et Dumoine Un représentant de l'Association des gestionnaires de zecs demande qu'on conserve dans les aires de coupe suffisamment de forêts résiduelles pour maintenir un habitat adéquat pour l'orignal et pour assurer un succès de chasse aux utilisateurs.	Le MFFP a transmis au demandeur une lettre l'informant qu'il est prévu, dans les règles de répartition spatiale de l'aménagement écosystémique, de conserver plus de 50 % de forêts de 7 mètres et plus dans un compartiment d'organisation spatiale, permettant ainsi de préserver suffisamment d'abris pour l'orignal. Les règles prescrivent également d'entremêler les différents habitats requis par l'orignal, y compris des jeunes forêts.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 082-51

Commentaires	Analyse du MFFP
Partie sud de l'unité d'aménagement Des représentants de divers organismes régionaux soulèvent plusieurs inquiétudes et questionnements concernant la récupération des bois affectés par la TBE : impact sur la biodiversité et l'eau, calendrier des travaux, types de coupes prévues, stratégies de remise en production, essences non affectées dans les chantiers de récolte, intensité de la récolte, proportion de forêts matures dans le territoire, etc.	Une rencontre a été organisée entre le MFFP et les organismes partageant les mêmes préoccupations liées à la récupération des bois affectés par la TBE. On y a présenté la stratégie de récupération : objectifs du plan spécial, peuplements visés, volumes potentiels de récolte. Divers échanges ont permis d'apporter des précisions aux représentants des organismes. Un suivi de la mise en œuvre du plan spécial de récupération pourra être fait par l'intermédiaire des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire auxquelles ils participent.
Rangs Gauvin, Saint-Cyr et Héroux La ville est préoccupée par l'utilisation de certains chemins municipaux lors des opérations de récolte forestière. Elle craint que le transport du bois n'abîme les surfaces de roulement. Elle souhaite que la charge limite des ponts soit respectée.	Le choix des chemins empruntés pour les opérations de récolte relève de la compagnie forestière qui effectue les travaux. Le MFFP a transmis la préoccupation à la compagnie forestière responsable de l'harmonisation avec les tiers afin qu'elle entre en contact avec le demandeur pour qu'ils conviennent, si nécessaire, d'une mesure d'harmonisation.
Lacs Roger, Rémigny, Vallet et à l'Original Des chasseurs et des trappeurs désirent obtenir des informations sur les chemins à construire ainsi que sur les travaux forestiers prévus dans les secteurs où ils pratiquent la chasse. Plusieurs craignent que l'habitat de l'orignal ne soit trop perturbé.	Le MFFP a transmis une lettre aux demandeurs les informant que la planification détaillée des travaux dans ces secteurs n'était pas encore réalisée. Les demandeurs seront contactés, au moment venu, pour leur présenter les détails et discuter de leurs préoccupations.
Lac Roger Des villégiateurs font part de leurs préoccupations concernant les travaux forestiers qui pourraient affecter les milieux humides, les frayères, les vieilles forêts, les champignons, etc. Ils ont également des questionnements sur les chemins à construire.	Le MFFP a transmis une lettre aux demandeurs leur expliquant que ces préoccupations sont déjà prises en considération dans la réglementation en vigueur. Par exemple, des lisières boisées de protection sont prévues le long des milieux humides. Aucun pont ou ponceau ne peut être construit ou installé dans une frayère. De plus, le Ministère les a informés que la planification détaillée des travaux dans ces secteurs n'était pas encore réalisée. Les demandeurs seront contactés, au moment venu, pour leur présenter les détails et discuter de leurs préoccupations.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 082-51

Commentaires	Analyse du MFFP
Lac Donez Des chasseurs souhaitent obtenir davantage d'information sur la remise en production de sites déjà récoltés où ils chassent afin de vérifier les impacts sur l'habitat de l'original.	Le MFFP a informé les demandeurs que le chantier récolté en 2013 est bien régénéré et qu'aucun travail de scarifiage ou de reboisement n'est prévu. Pour sa part, le chantier récolté en 2020 sera préparé et reboisé, mais uniquement dans les sentiers de débardage (sentiers utilisés pour sortir le bois avec la machinerie). La régénération feuillue est bien établie dans le reste du secteur de coupe.
Lac Ro Un chasseur s'interroge sur la pertinence de la construction d'un chemin dans ce secteur et exprime des doutes sur la récolte de peuplements affectés par la TBE.	Le MFFP a informé le demandeur que le chemin ne sera finalement pas construit. Lors d'une consultation publique, le Ministère présente plusieurs options afin de se laisser une marge de manœuvre lors de la planification des tracés de chemin. En ce qui concerne la TBE, l'épidémie se répand davantage chaque année. Le Ministère raffine sa planification des travaux de manière à récolter en priorité les peuplements les plus affectés.
Lac Caire Un représentant de l'Association riveraine du lac demande que les modalités prévues dans l'entente d'harmonisation signée en 2016 soient de nouveau appliquées aux prochains travaux forestiers.	Le MFFP a organisé une rencontre avec le demandeur et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation opérationnelle où il a indiqué que, même si la planification de la récolte dans ce secteur a été révisée du fait de la présence de la TBE, les modalités de l'entente convenue en 2016 seront respectées.
Lac Flavrian Un représentant du Club de ski de fond est préoccupé par les coupes forestières prévues à proximité des sentiers de ski de fond, ce qui nuirait à l'aspect visuel du paysage et entraînerait de la neige dans les sentiers.	Le MFFP a discuté avec le demandeur et une visite terrain a été effectuée pour maintenir une bande forestière visant à protéger les sentiers des vents dominants. Une proposition d'entente d'harmonisation comprenant d'autres mesures a également été transmise au demandeur. L'harmonisation est en cours.
Lac Pian Un représentant de la MRC du Témiscamingue signale que celle-ci prévoit offrir de nouveaux lots de villégiature au lac Pian à partir de l'automne 2022. Si des chemins devaient être construits ou réparés, la MRC demande de cibler des chemins d'été, de préférence à des chemins d'hiver, pour faciliter leur utilisation par les villégiateurs, à l'issue des opérations forestières.	Le MFFP a transmis la demande à la compagnie forestière responsable de l'harmonisation opérationnelle afin de parvenir à une entente d'harmonisation avec le demandeur, s'il y a lieu.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 082-51

Commentaires	Analyse du MFFP
Lacs Duparquet, Cléricky, Edme et des Esclaves Un représentant de l'Association des trappeurs est préoccupé par des travaux forestiers situés dans plusieurs terrains de piégeage. Il demande de maintenir une certaine connectivité entre les forêts non récoltées afin de préserver les activités des piégeurs.	Le MFFP a examiné avec le représentant les travaux forestiers prévus dans les terrains de piégeage visés afin d'en réduire l'impact sur les couloirs de déplacement de la petite faune.
Lacs des Esclaves et Rémigny Des chasseurs et un gestionnaire de pourvoiries sont préoccupés par la quantité de coupes forestières prévues dans les secteurs où ils chassent. Ils croient que ces coupes mettront en péril l'habitat des originaux.	Le MFFP a transmis une lettre aux demandeurs précisant qu'à l'intérieur des secteurs de récolte ciblés, il laisse toujours une proportion de forêts dite résiduelles (non récoltée) pour permettre la circulation de diverses espèces fauniques. Cette mesure offre suffisamment d'abris pour l'original. De plus, le Ministère s'assure d'entremêler les différents habitats requis par l'original, composés principalement de forêts en régénération aux fins de leur alimentation. Une carte illustrant les coupes qui seront réalisées dans ces secteurs a été fournie afin de présenter la planification finale du MFFP.
Lac Opasatica Un représentant de l'Association des riverains est préoccupé par les répercussions des opérations forestières sur l'apport de sédiments dans le lac, sur le bris des chemins dû au transport de bois et sur l'orniérage occasionné au passage de la machinerie.	Le MFFP a informé le demandeur que la forêt résiduelle qui sera préservée à proximité de la coupe forestière se trouve le long du lac. On obtiendra ainsi une bande de protection boisée élargie. En ce qui a trait aux préoccupations d'ordre opérationnel, des discussions sont en cours avec la Ville, qui a soulevé l'enjeu de la détérioration des chemins, et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation opérationnelle.
Sentiers de motoneige Le représentant du Club de motoneige de Rouyn-Noranda désire être informé du calendrier des opérations et demande qu'une entente soit signée avec le club avant la réalisation des travaux.	Le MFFP a rappelé au représentant qu'une entente a été conclue en 2018 avec le club. Cette entente stipule que le Ministère doit l'informer quand des chantiers de coupe forestière occasionnent une cohabitation entre les motoneigistes et les compagnies forestières. Au moment venu, ces dernières devront discuter avec le club des éléments opérationnels : calendrier, signalisation, etc. L'entente sera assurément appliquée.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 082-51

Commentaires	Analyse du MFFP
Lac Duparquet Des chercheurs de l'université demandent que leurs dispositifs expérimentaux, situés à l'extérieur de la Forêt d'enseignement et de recherche, soient protégés et, par conséquent, qu'aucune coupe forestière n'y soit effectuée.	Le MFFP a contacté les demandeurs afin de les informer qu'il est primordial que la localisation de tout dispositif expérimental en forêt publique sous aménagement forestier soit transmise au Ministère afin qu'il la saisisse dans ses bases de données et qu'il planifie les protections nécessaires. Les demandeurs ont fourni la localisation des emplacements touchés.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 083-51

Commentaires	Analyse du MFFP
Site faunique du caribou de Val-d'Or Des représentants d'un organisme environnemental et de l'Association de chasse et de pêche accueillent favorablement les fermetures de chemins planifiées dans ce secteur. Ils aimeraient obtenir plus d'information sur le nombre de kilomètres qui seront fermés, le calendrier des travaux, etc. L'un d'eux suggère que des travaux semblables pourraient être réalisés dans d'autres secteurs, dont ceux où le bois a été récupéré à la suite du passage de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.	Le MFFP a transmis une lettre aux organismes précisant que les fermetures potentielles se trouvent dans une zone où il souhaite restaurer l'habitat du caribou. Le travail d'identification des tronçons qui pourraient être refermés est en cours. Le dossier pourra faire l'objet d'un suivi par l'entremise des TLGIRT auxquelles les organismes participent.
Lac de la Truite Un représentant de la pourvoirie demande de réduire les accès aménagés à proximité des lacs à caractère faunique, surtout si ces accès créent des boucles (chemin dont la sortie mène à d'autres chemins).	Le MFFP a organisé une rencontre avec le demandeur et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation opérationnelle. Le Ministère a indiqué que les chantiers visés ne seraient pas récoltés à court terme. La planification détaillée n'était pas prête. Cependant, ils ont convenu d'une mesure d'harmonisation afin de présenter la planification finale des secteurs au gestionnaire de la pourvoirie. Il a également été précisé que les chemins en forme de boucle ne devraient pas figurer sur les cartes.

Le territoire dans son ensemble Un représentant de l'Association de chasse et pêche est préoccupé par différents éléments touchant les opérations forestières, dont les types de coupe, leurs superficies autour des abris sommaires, la localisation des aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL), le calendrier des opérations, etc.	Le MFFP a transmis une lettre expliquant au demandeur que l'aménagement en forêt publique est réalisé de façon à effectuer différents types de coupes forestières, selon la forêt en place. Des îlots ou bouquets de forêts non récoltés sont prévus lorsque les caractéristiques de la forêt s'y prêtent afin d'assurer, notamment, la circulation de diverses espèces fauniques. Les superficies des coupes varient. Le Ministère a également souligné la possibilité de consulter les AIPL à partir d'une carte interactive disponible sur son site Web. La compagnie forestière, pour sa part, a transmis au demandeur une lettre dans laquelle elle répond à ses questionnements d'ordre opérationnel.
Lac Preissac Une compagnie minière exprime des préoccupations concernant des travaux forestiers qui pourraient être réalisés à proximité de ses infrastructures sur le territoire de ses baux miniers.	Le MFFP a organisé une rencontre avec le demandeur et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation opérationnelle. Il a été mentionné qu'une entente d'harmonisation avait été convenue en 2020 avec la compagnie minière. Étant en vigueur jusqu'en 2023, cette entente sera appliquée. Quelques éléments d'ordre plus opérationnel comme la cohabitation sur les chemins ont également été abordés.
Zecs Capitachouane et Festubert Un représentant de l'Association des gestionnaires de zecs en Abitibi-Témiscamingue demande que l'ensemble des travaux forestiers soit suspendu durant la première semaine de chasse à l'original à la carabine afin de préserver l'expérience et la quiétude des chasseurs en forêt.	Le MFFP a indiqué au représentant qu'un libellé figure d'emblée dans les contrats des travaux non commerciaux (scarifiage, débroussaillage) afin d'inciter les entrepreneurs à éviter la première semaine de chasse à l'original. Le Ministère ne peut toutefois pas interdire l'exécution des travaux pendant cette période sensible. En ce qui a trait aux activités de récolte, la demande a été transmise à la compagnie forestière responsable de l'harmonisation.
Réservoir Decelles Des chasseurs sont préoccupés par les travaux forestiers qui auront lieu à proximité de leurs abris sommaires. Ils souhaitent que leurs abris et leurs tours de chasse soient protégés. Certains demandent que les accès soient maintenus pour des chemins qui ont fait l'objet de consultations ? pour des fermetures potentielles.	Certains demandeurs ont été rencontrés par la compagnie forestière responsable de l'harmonisation opérationnelle afin de convenir de mesures d'harmonisation relatives au calendrier des opérations et à la localisation des tours de chasse. Le MFFP a informé les demandeurs que les tronçons de chemin qu'ils voulaient maintenir accessibles ne seront pas fermés.
Lac Ben Un chasseur désire obtenir des informations sur les chemins multiusages situés à proximité de son abri sommaire.	Le MFFP a transmis au demandeur le lien conduisant à la carte interactive disponible sur son site Web. Cette carte présente les différents travaux forestiers planifiés sur le territoire ainsi que les infrastructures permettant d'accéder aux chantiers.

Lacs Guéguen, Suzie, Camachigama et Savoie et réservoir Decelles Des gestionnaires de pourvoirie veulent obtenir des informations sur les opérations forestières planifiées sur les territoires de leurs pourvoiries.	Le MFFP et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation opérationnelle ont discuté avec les demandeurs des travaux forestiers prévus, du calendrier des opérations, des accès aménagés, de la quiétude et de la sécurité de la clientèle. Des ententes d'harmonisation liées principalement à des éléments d'ordre opérationnel ont été convenues avec certains demandeurs. Soulignons que d'autres ententes d'harmonisation convenues dans les années passées demeurent en vigueur; celles-ci seront donc appliquées.
Réserve faunique La Vérendrye Un représentant de la Société des établissements de plein air du Québec soulève diverses préoccupations en lien avec les travaux forestiers prévus à différents endroits sur le territoire : chemins à construire ou à améliorer, impact sur la qualité visuelle du paysage, protection des frayères et des milieux humides, quantité des coupes forestières prévues et calendrier des interventions.	Le MFFP a transmis une lettre au demandeur dans laquelle il répond à ses différentes préoccupations. Une entente d'harmonisation opérationnelle convenue avec la compagnie forestière en 2020 sera appliquée lors des opérations en forêt. Le Ministère s'est engagé à transmettre au demandeur la planification détaillée des interventions forestières pour lui permettre de finaliser les discussions sur l'harmonisation. Il lui a également rappelé que la réglementation en vigueur prévoit d'emblée la protection des frayères et des milieux humides.
Rivière-Héva La municipalité informe le MFFP que les citoyens de la rue Beaupré demandent d'éviter la coupe de bois dans ce secteur et de respecter à la fois les abris sommaires existants, les cours d'eau et l'état des routes.	Le MFFP a organisé une rencontre réunissant les demandeurs et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation opérationnelle. Le Ministère a expliqué que la forêt publique aménageable sera aménagée de manière à respecter les garanties d'approvisionnement accordées aux compagnies forestières, conformément à la possibilité forestière calculée. De plus, il a rappelé que la réglementation prévoit la protection des cours d'eau et des lisières boisées le long de certaines routes. Les discussions se poursuivent afin de finaliser l'harmonisation dans ce secteur.
Lac Mourier Un chasseur est préoccupé par les interventions forestières qui seront effectuées dans le secteur où il pratique la chasse.	Le MFFP a organisé une rencontre avec le demandeur et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation opérationnelle. Le Ministère a expliqué comment il sélectionne les peuplements forestiers à récolter. Il a aussi indiqué que les coupes forestières sont adjacentes à une forêt dite résiduelle, qui peut servir d'abri pour des espèces fauniques telles que l'original.
Lac Théart Un chasseur pose une série de questions concernant les travaux forestiers prévus dans le secteur où il chasse : calendrier des travaux, chemins empruntés ou construits, proximité des coupes forestières par rapport au lac, etc.	Le MFFP a transmis un courriel d'information au demandeur et a échangé avec lui afin de répondre à ses questionnements. Tel qu'il était souhaité, les coordonnées de la compagnie forestière responsable des travaux lui ont été fournies.

Lac Simard Un trappeur fait part de son mécontentement concernant des coupes forestières qui ont eu lieu dans le passé sur un terrain où il détient l'exclusivité du piégeage. Les interventions ont détruit plusieurs de ses sentiers et de ses installations pour la trappe. Il s'inquiète des coupes forestières à venir.	Le MFFP a organisé une rencontre avec le demandeur et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation opérationnelle. Le Ministère a présenté le processus de consultation sur les plans d'aménagement. Le demandeur transmettra le tracé de tous ses sentiers de VTT. De son côté, la compagnie forestière informera le demandeur du début des travaux afin qu'il puisse retirer ses installations de trappe.
--	--

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 084-51

Commentaires	Analyse du MFFP
Lac Faillon Un trappeur souhaite obtenir plus d'informations sur les travaux forestiers prévus sur le terrain où il détient l'exclusivité du piégeage.	Le MFFP a organisé une rencontre avec le demandeur et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation opérationnelle au cours de laquelle les chantiers de récolte de bois prévus dans ce secteur ont été présentés. Par ailleurs, il a été confirmé que, lors des opérations précédentes, les mesures d'harmonisation préalablement convenues ont été appliquées et respectées, comme il était prévu.
Lacs Trévet, Berthelot et Charles Des gestionnaires de pourvoirie sont préoccupés par la construction de nouveaux accès et l'amélioration de chemins existants aux fins des futures opérations forestières. Le transport du bois et le calendrier des opérations suscitent également des inquiétudes. Ces gestionnaires veulent en savoir davantage sur les travaux forestiers prévus sur ces territoires.	Le MFFP a organisé des rencontres avec les demandeurs et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation opérationnelle. Les discussions ont porté sur la création de nouveaux accès aux limites de la pourvoirie. Les demandeurs souhaitent qu'on utilise les chemins existants sur les territoires des pourvoiries. Le Ministère a présenté la planification forestière détaillée de certains chantiers. Les discussions se poursuivent afin, si possible, de convenir de mesures d'harmonisation.
Rivière Bell Un chasseur s'oppose à la récolte forestière prévue à proximité de son abri sommaire, car à son avis la coupe aura un impact sur la chasse et les diverses activités récréatives exercées par lui et sa famille.	Le MFFP a rencontré le demandeur pour discuter des travaux forestiers prévus. Il a été mentionné que les travaux planifiés prochainement ont fait l'objet d'une consultation par le passé et qu'aucun commentaire n'avait été émis. Le Ministère a également précisé que le bail d'abri sommaire délivré au demandeur n'inclut pas la protection de la forêt avoisinante. Les préoccupations de nature opérationnelle ont été transférées à la compagnie forestière concernée.

Rivière Laflamme Un groupe de chasseurs a des préoccupations quant au chemin planifié, qui se trouve à proximité de son abri sommaire. Les chasseurs se questionnent également sur l'impact des opérations sur l'original et son habitat.	Le MFFP a organisé une rencontre avec le demandeur et les compagnies forestières concernées. Une proposition de nouveau tracé de chemin a été présentée au demandeur qui s'est montré très satisfait. Le Ministère a indiqué que l'original a surtout besoin de nourriture; la régénération en essences feuillues, comme le bouleau et le peuplier faux-tremble, favorisera son retour à la suite de la coupe forestière.
---	---

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 084-62

Commentaires	Analyse du MFFP
Aucun commentaire	

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 086-51

Commentaires	Analyse du MFFP
Esker Saint-Mathieu Des chasseurs aimeraient obtenir plus d'informations sur les travaux de remise en production planifiés à la suite de la coupe forestière et sur des travaux de débroussaillage dans certaines zones.	Le MFFP a rencontré les demandeurs et les a informés que les essences mises en terre, lors de la remise en production des sites, sont celles qui étaient dans la forêt avant la récolte. De plus, si la forêt était composée de feuillus comme le peuplier faux-tremble, aucun reboisement en essences résineuses ne sera réalisé. Les demandeurs sont satisfaits, car ces mesures offrent de la nourriture à l'original. En ce qui a trait au débroussaillage, des inventaires terrain à venir détermineront si des travaux sont nécessaires ou non. Le Ministère s'est engagé à faire un suivi auprès des demandeurs.
Rivière Desbous Un chasseur aimerait savoir si un reboisement sera effectué dans son secteur de chasse, si des opérations forestières y sont prévues et, dans l'affirmative, quel chemin sera emprunté pour y accéder.	Le MFFP a tenu une rencontre avec le demandeur et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation opérationnelle au cours de laquelle la compagnie a présenté les travaux de récolte prévus en période hivernale ainsi que le type de machinerie qui sera utilisé. Celle-ci fera un suivi auprès du demandeur concernant le chemin qui sera emprunté lorsque le choix final sera arrêté. Le Ministère a indiqué qu'aucun reboisement n'est prévu actuellement dans cette zone, à l'exception du site de récolte hivernal qui devra faire l'objet d'un suivi pour assurer le retour de la forêt.

Lac au Sable Une municipalité demande à rencontrer le MFFP au sujet de la coupe forestière prévue à proximité de son camping. Elle craint un impact sur l'aspect visuel du paysage pour la clientèle.	Le MFFP a tenu une rencontre avec le demandeur afin de bien cerner ses préoccupations. Le Ministère a rappelé que les modalités particulières prévues à l'entente sur le paysage de la TLGIRT 086-51 s'appliquent au camping. Celui-ci étant situé sur un esker aquifère, une entente a également été convenue avec la TLGIRT. Des modalités d'intervention visant à laisser davantage de forêts résiduelles sur l'esker sont prévues.
Lacs au Sable et Lyonnais Des trappeurs soulèvent des préoccupations en lien avec la coupe forestière prévue dans les prochaines années sur le terrain où ils détiennent l'exclusivité du piégeage. Ils souhaitent poursuivre leurs activités de trappe dans ce secteur, parallèlement aux activités planifiées par le Ministère.	Le MFFP a tenu une rencontre avec les demandeurs qui ont réclamé le maintien de couloirs de déplacement pour la petite faune. Le Ministère les a informés qu'il examinera la possibilité de planifier des coupes forestières à rétention permettant de laisser des îlots ou des bouquets de forêt non récoltés. Il a aussi précisé que de la forêt résiduelle sera maintenue à proximité des zones coupées, suivant le type d'aménagement réalisé par le Ministère. Quant aux chemins empruntés pour les travaux, il a été mentionné que les chemins existants seront privilégiés, mais qu'il n'est pas exclu que de nouveaux chemins soient construits pour accéder au site de récolte.
Municipalités de La Motte et de La Corne Les deux municipalités souhaitent être informées des travaux forestiers prévus sur leur territoire. Elles ont des préoccupations quant aux bancs de gravier utilisés pour les travaux de voirie, à la restriction de la charge de certains ponts, à l'entretien des routes municipales et au transport des bois.	Le MFFP a organisé une visite terrain avec certains demandeurs et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation opérationnelle. Par la suite, des rencontres ont été tenues afin de convenir de mesures d'harmonisation opérationnelles concernant, notamment, le calendrier des opérations, les communications entre les parties et l'entretien des chemins municipaux.
Lac Fiedmont Un chasseur se dit préoccupé par la construction de nouveaux chemins et l'amélioration de certains tronçons à proximité des abris sommaires des chasseurs du coin, risquant de créer une ouverture et de favoriser l'arrivée de nouveaux chasseurs dans un territoire déjà très populaire.	Des rencontres ont été tenues avec le demandeur, le MFFP et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation opérationnelle. Divers éléments ont été abordés, dont la saison d'exploitation et la classe de chemins à construire. La compagnie forestière a précisé que lorsque les chantiers peuvent être exploités l'été, elle ne peut modifier la saison d'exploitation afin d'approvisionner les usines en activité pendant la période estivale. De leur côté, les travaux d'hiver sont planifiés pour prévenir l'orniérage à la suite du passage de la machinerie sur des sols trop mous. Le MFFP a précisé que l'harmonisation ne sert pas à limiter les accès au territoire qui demeure public.

Divers terrains de piégeage Des trappeurs souhaitent être informés, quelques semaines auparavant, des travaux forestiers qui seront réalisés sur les terrains où ils détiennent l'exclusivité du piégeage. Ils demandent aussi que les chemins qui seront endommagés soient réparés et que, lors de la remise en production, à la suite de la récolte, les essences mises en terre soient les mêmes que celles qui étaient là avant la coupe.	Le MFFP a discuté avec certains demandeurs. De plus, une lettre de réponse a été transmise à l'ensemble des demandeurs les informant que, comme il était demandé par l'association des trappeurs du secteur, les compagnies forestières se sont engagées à informer les trappeurs des opérations de récolte avant le début de celles-ci, de sorte qu'ils puissent récupérer leur matériel de trappe. Le Ministère a également indiqué que, lors de la remise en production des sites, les essences mises en terre seront celles qui étaient dans la forêt avant la récolte.
Lac Legendre Un représentant du comité des riverains veut être informé des travaux forestiers prévus dans ce secteur et de leur calendrier.	Le MFFP a organisé une rencontre avec le demandeur et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation opérationnelle. Cette dernière l'a informé qu'aucune récolte de bois n'est prévue prochainement. Cependant, il a été confirmé que lorsque des travaux auront lieu, les sentiers situés à proximité du lac figurent bien dans les bases de données du MFFP alors aucune récolte n'y a été planifiée. Finalement, des mesures d'harmonisation opérationnelle ont été convenues concernant notamment le calendrier des opérations et le transport du bois.

TERRITOIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE DANS SON ENSEMBLE

Commentaires généraux	Analyse du MFFP
Carte interactive Un représentant d'un organisme environnemental mentionne que des améliorations ont été apportées à la carte interactive mise à la disposition du public, mais il souligne que quelques ajustements demeurent nécessaires. De plus, il réitère son souhait d'accéder à certaines couches de données compatibles avec ses logiciels de géomatique afin de faciliter la formulation de commentaires.	Le MFFP a transmis une lettre à l'organisme indiquant qu'il allait revoir la disposition de certaines données dans la carte interactive afin de fournir une information simple et claire. Concernant les données numériques, le Ministère a confirmé que l'organisme pourra recevoir les données des PAFIO afin de faciliter la formulation de commentaires par l'entremise du formulaire géoréférencé de la carte interactive.

Harmonisation dans les pourvoies Un représentant de la Fédération des pourvoies du Québec demande de convenir à l'avance des périodes des opérations forestières avec les pourvoyeurs afin qu'ils puissent en tenir compte dans la planification de leurs réservations. Il souhaite aussi le maintien d'une zone d'ambiance autour des hébergements et des accueils de pourvoies ainsi que la protection du paysage près des lacs. Il demande d'éviter de créer de nouveaux accès traversant les limites des pourvoies à droits exclusifs afin de ne pas compliquer le contrôle exercé par le pourvoyeur.	Le MFFP a transmis une lettre au représentant l'informant que des discussions étaient en cours avec des pourvoyeurs de la région afin de convenir de mesures d'harmonisation liées aux enjeux évoqués. Il a été souligné, par ailleurs, que les gestionnaires de pourvoies sont représentés aux TLGIRT de la région par l'entremise de l'Association des pourvoies de l'Abitibi-Témiscamingue (APAT). Les TLGIRT travaillent en continu à étudier divers enjeux afin de recommander au Ministère des solutions visant à atténuer les impacts potentiels que peuvent générer les travaux d'aménagement forestier dans les territoires de pourvoies.
Certification forestière Des représentants d'une compagnie forestière sont préoccupés par la collaboration du MFFP dans le respect de la norme du FSC, dont la compagnie est requérante, concernant les interventions forestières dans des zones à haute valeur de conservation.	Le MFFP a informé les représentants que des modalités particulières d'aménagement seront prises en compte dans les zones ciblées afin de s'assurer de conserver ces territoires, tout en permettant leur exploitation au moyen de saines pratiques d'aménagement.
Communication avec le public Des représentants d'une compagnie forestière sont préoccupés par l'opinion publique négative à l'égard de la gestion forestière. Ils notent que le MFFP ne semble pas avoir de plan pour remédier à cette situation. Ils souhaitent un meilleur encadrement des différentes étapes mises en œuvre pour réaliser les consultations publiques sur les plans d'aménagement. Ils aimeraient également que soit améliorée la carte interactive utilisée pour recueillir les préoccupations des utilisateurs.	Le MFFP a transmis une lettre aux représentants mentionnant que, depuis avril 2021, le Ministère s'est doté d'une stratégie visant à sensibiliser la population par l'entremise de messages éducatifs simples et vulgarisés sur le thème de la « Forêt démystifiée ». En ce qui a trait au processus de consultation et aux outils déployés, il a été mentionné que le Ministère cherche à améliorer la qualité de son message et le matériel utilisé. Divers documents ont été produits et rendus disponibles au public pour faciliter la compréhension de l'aménagement forestier actuel. Cependant, il demeure toujours ouvert à recevoir des suggestions pour améliorer ses façons de faire.
Sentiers de motoneige en région Un représentant de la Fédération des clubs de motoneigistes souhaite une cohabitation harmonieuse et sécuritaire entre les utilisateurs des sentiers de motoneige et les opérateurs de machineries lors des opérations forestières. Il demande que des discussions soient amorcées, en amont des travaux, avec les différents clubs de motoneige en région.	Le MFFP a transmis une lettre au demandeur mentionnant que des discussions étaient en cours entre le Ministère, les compagnies forestières et plusieurs représentants des clubs de motoneige de la région. Des ententes et des mesures d'harmonisation pourront être convenues.

Sentiers de motoneige en région Divers représentants de clubs de motoneige de partout en région souhaitent connaître les calendriers des opérations de récolte et de transport du bois dans les différents chantiers situés à proximité des sentiers de motoneige. Ils aimeraient être avisés et consultés sur les mesures d'harmonisation opérationnelles qui permettraient de protéger les sentiers et la sécurité des nombreux motoneigistes.	L'harmonisation opérationnelle des opérations de récolte de bois échoit aux compagnies forestières. Des rencontres ont été organisées par le MFFP avec différents représentants des clubs de motoneige et les compagnies forestières concernées. Des ententes d'harmonisation comportant diverses mesures liées à la signalisation, à la communication et aux calendriers d'opération ont été proposées. D'autres échanges sont prévus avec certains clubs. La finalisation de l'harmonisation est en cours.
Chemins multiusages Un représentant d'un organisme environnemental aimerait avoir un suivi sur les chemins qui seront véritablement aménagés lors de la réalisation des opérations forestières. Le nombre de chemins en consultation est très élevé. L'organisme est préoccupé par l'enjeu du vaste réseau de chemins multiusages qui fragmente le territoire et qui s'accroît rapidement depuis quelques années.	Une lettre de réponse a été transmise à l'organisme précisant qu'un portrait statistique régional du réseau de chemins multiusages est dressé tous les ans par la Direction de la modernisation de l'industrie des produits forestiers du MFFP. Ce portrait est disponible sur le site Web du Ministère. Toutefois, il ne peut être détaillé par unité d'aménagement en raison de la charge de travail que nécessiterait l'exercice. Le Ministère réitère donc sa recommandation de 2020, selon laquelle un suivi pourrait être assuré, à petite échelle, par les compagnies forestières responsables de la planification des chemins liés à la récolte forestière, par l'entremise des TLGIRT auxquelles elles participent.

Conclusion

Dynamiques, les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) présentent les emplacements recelant le potentiel nécessaire à la réalisation de divers travaux d'aménagement. Pour consulter les différents documents de planification forestière relatifs à l'Abitibi-Témiscamingue, consultez le [site Web du MFFP](#).

Des consultations publiques sur les PAFIO sont organisées chaque année dans le but de recueillir les commentaires des organismes et des particuliers au cours de la période de validité des plans. Ces consultations se tiennent généralement en janvier.

Pour visualiser la planification forestière opérationnelle, visitez la carte interactive de la région sur le site Web du Ministère ou adressez-vous à l'une ou l'autre des unités de gestion figurant ci-dessous.

Pour plus d'information : abitibi-temiscamingue@mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion de Rouyn-Noranda

70, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1
Téléphone : 819 763-3388

Unité de gestion de Val-d'Or

420, boulevard Lamaque
Val-d'Or (Québec) J9P 3L4
Téléphone : 819 354-4611

Unité de gestion de l'Harricana-Sud

1122, route 111 Est
Amos (Québec) J9T 1N1
Téléphone : 819 444-5238

Unité de gestion de la Mégiscane

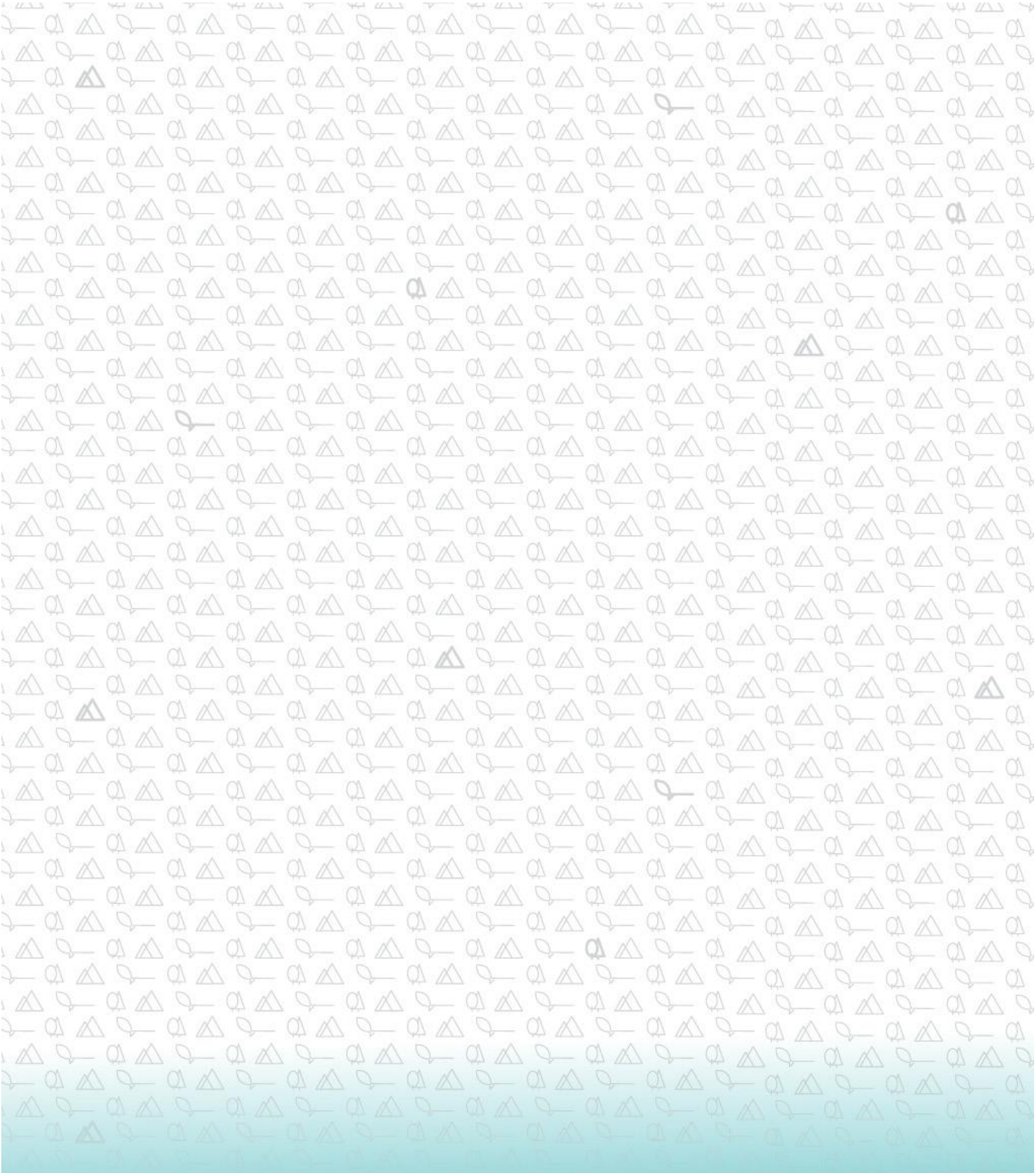
250, 14^e Avenue Est
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Téléphone : 819 737-2350

Unité de gestion du Lac-Abitibi

645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Téléphone : 819 339-7623

Unité de gestion de Témiscamingue

75, rue des Oblats Nord
Ville-Marie (Québec) J9V 1J2
Téléphone : 819 629-6494



**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec

